

SAFER NOUVELLE AQUITAINE

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

XA 47 19 0233 01

Parcelles de terres, bois taillis, landes et près avec bâtiments

Commune de SAINT-CAPRAIS-DE-LERM(47) : 22 ha 71 a 40 ca

'De puymirol': A- 342 - 'Roussel': A- 326(B)- 326(A)[P1]- 327- 328- 329- 330- 331- 332- 333- 334(B)[P1]- 340- 341(A)- 341(B)- 343- 344- 346- 350- 351[F1]- 351[F2]

Libre

Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble

XA 47 11 0308 01

Parcelles de terre agricole irrigable.

Commune de SAINT-LAURENT(47) : 10 ha 17 a 05 ca

'Cap blanc': ZC- 79(A)[F1]- 83(J)- 83(K)

Libre

Aucun bâtiment

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/> au plus tard le **24/02/2022**, en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine, 271, Rue de Péchabout, 47008 AGEN, Tel : 05 53 95 19 19, ou au siège de la Safer Nouvelle Aquitaine - Les Coreix - 87430 VERNEUIL SUR VIENNE, où des compléments d'information peuvent être obtenus.